



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bureaux de poste

Question écrite n° 4169

Texte de la question

M. Andre Berthol appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur le maintien de services publics en milieu rural. Il lui demande de bien vouloir lui confirmer, suite a la politique du Gouvernement, que l'organisation du service de La Poste assurera la presence de La Poste en zones rurales sans suppression de bureaux et de personnels et sans diminution des horaires d'ouverture.

Texte de la réponse

La Poste est particulierement concernee par le moratoire de six mois decide par le Premier ministre et suspendant la fermeture des services publics en zone rurale. Des directives ont ete donnees au President de La Poste afin que, durant cette periode, l'integralite des services offerts soit maintenue. Concretement, les suppressions ou transformations d'etablissements sont gelees et les horaires d'ouverture des bureaux sont conserves. Le service de la distribution postale doit etre garanti et ameliore sur l'ensemble du territoire. Les structures de dialogue mises en place dans le cadre de la reforme des PTT, commissions departementales de concertation postale et conseils postaux locaux seront reactives de facon a analyser, en etroite liaison avec les elus, l'evolution des services offerts en zone rurale. A cet egard, la mission devolue a La Poste en matiere d'aménagement du territoire par la loi du 2 juillet 1990 ainsi que l'importance et la diffusion de son reseau de contact, militent pour l'engagement d'une reflexion en profondeur sur la participation de La Poste a une optimisation et a une modernisation des services publics offerts en milieu rural en synergie avec l'ensemble des organismes concernes. Par ailleurs, dans tous les departements ou doit etre elabore un schema d'organisation et d'amelioration des services, la periode du moratoire doit etre mise a profit pour rechercher dans le cadre de partenariats avec les services de l'Etat et les collectivites locales des solutions innovantes et des experiences nouvelles de developpement de services au public, s'appuyant notamment sur les moyens modernes de communication. Dans ces departements, le reseau postal doit remplir une mission particuliere et un plan d'action specifique est en cours de preparation.

Données clés

Auteur : [M. Berthol André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4169

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2084

Réponse publiée le : 13 septembre 1993, page 2956